

Département
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac

Séance du 13 Juin 2019

Nombres de membres

Afférents : 15
En exercice: 25
Présents : 18

L'an deux mil dix neuf et le treize Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr ROBIN Dominique, Maire

Date de la convocation
06/06/2019

Date d'affichage

Présents : Mr ROBIN Dominique, Maire, Mmes : BAZIN Evelyne, BLAUT Séverine, CARTAGENA Magali, CHAUSSADE Ingrid, LIEGEY Sylvie, MARIA Madeleine, SIMON Armelle, MM : ANTOINE Laurent, BERNASCONI Eric, BRESSON Yves, CUENIN Guy, DAIRE Robert, DEMANGE Joel, FEUTRY Xavier, LAPENA François, PERRIN Bernard, THIRION Francis

Absent(s) : MM : PARODI Yann, POINSOT Pascal, SEJOURNANT Thierry
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BICREL Séverine à Mr ROBIN Dominique, MM : CAMUS Jean-Michel à Mr BERNASCONI Eric, DARBOT Loic à Mr THIRION Francis, PETIT Claude à Mr BRESSON Yves

Secrétaire de séance: Mr DEMANGE Joel

-
- **2019-042** : ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VILLEGUSIEN LE LAC
 - **2019-043** : SUBVENTION AU FOYER RURAL D'HEUILLEY-COTTON POUR LE DEPART DE MME OBRIOT ISABELLE
 - **2019-044** : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE
 - **2019-045** : AVENANT A LA DSP DU CAMPING
 - **2019-046** : TRAVAUX SUR LE TERTRE FILTRANT A VILLEGUSIEN LE LAC
 - **2019-047** : AMENAGEMENT SECURITAIRE DES VILLAGES DE PRANGHEY ET SAINT-MICHEL
 - **2019-048** : AMENAGEMENT DES TROTTOIRS RUE DE L'EGLISE SAINT-DENIS A VILLEGUSIEN
 - **2019-049** : REFECTION DU MUR DU CIMETIERE A HEUILLEY-COTTON
 - **2019-050** : NOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES LOTS DU LOTISSEMENT CHAMPS DEVANT II A VILLEGUSIEN

- 2019-042 : ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VILLEGUSIEN LE LAC

La société VENTELYS Energies Partagées est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens.

Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune de VILLEGUSIEN LE LAC et a

identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement éolien.

La société VENTELYS Energies Partagées souhaite conclure avec la commune la promesse annexée aux présentes sur les parcelles définies dans le document annexé à la présente délibération et aux diverses conditions et modalités prévues dans ce document.

Il est ici rappelé que, préalablement à ladite délibération, ce projet a été déposé en Mairie et mis à la disposition de chacun des conseillers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition avec promesse de bail des terrains communaux 387 ZE 49 et 387 ZE 13 situés sur le territoire de Piépape à la Société VENTELYS Energies Partagées. La convention et sa notice explicative sont consultatives en mairie.

à main levée (pour : 9 contre : 7 abstentions : 6)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2019

- 2019-043 : SUBVENTION AU FOYER RURAL D'HEUILLEY-COTTON POUR LE DEPART DE MME OBRIOT ISABELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame OBIOT Isabelle, bénévole à la bibliothèque d'Heuilley-Cotton quitte la commune et la bibliothèque. Un cadeau va être acheté par le foyer rural pour son pot de départ, le Maire propose qu'une participation de 100,00€ soit faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Verser une subvention de 100,00€ au Foyer Rural d'Heuilley-Cotton pour le départ de Madame OBRIOT Isabelle, bénévole à la bibliothèque.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer le mandat relatif à cette subvention.

UNANIMITE (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2019

- 2019-044 : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018;

Considérant que le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune qui générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- Examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- Autoriser Monsieur le Maire ou les Maires délégués à signer tout document relatif à cette décision.

UNANIMITE (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2019

- 2019-045 : AVENANT A LA DSP DU CAMPING

Le Maire informe que la commission camping s'est réunie à plusieurs reprises et a décidé d'établir un avenant sur les articles 19, 19-2 et 19-3 à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Décide de faire un avenant à la DSP du Camping à compter du 01 janvier 2020 sur les article 19, 19-2 et 19-3.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cet avenant.

UNANIMITE (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2019

- 2019-046 : TRAVAUX SUR LE TERTRE FILTRANT A VILLEGUSIEN LE LAC

Le Maire informe que suite à une note technique du Conseil Départemental de la Haute-Marne il est nécessaire de faire des travaux sur le tertre filtrant de Villegusien car il présente des dysfonctionnements.

Plusieurs scénarios ont été fait par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Choisir le scénario n°3 correspondant au raccordement au réseau desservant les lagunes de la partie village pour un montant de 252 491,00€ HT.
- Demander les subventions aux différents services.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

à main levée (pour : 21 contre : 0 abstentions : 1)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2019

- 2019-047 : AMENAGEMENT SECURITAIRE DES VILLAGES DE PRANGHEY ET SAINT-MICHEL

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité du dossier des aménagements sécuritaire des villages de Pranghey et Saint-Michel il est nécessaire de monter les dossiers de subventions.

Les travaux sont estimés à 16 191,00€ HT pour le village de Pranghey et à 42 247,00€ HT pour le village de Saint-Michel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Demander les subventions pour l'aménagement sécuritaire des villages de Prangey est estimé à 16 191,00€ HT et pour le village de Saint-Michel estimé à 42 247,00€ H.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à ce dossier;

UNANIMITE (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2019

- 2019-048 : AMENAGEMENT DES TROTTOIRS RUE DE L'EGLISE SAINT-DENIS A VILLEGUSIEN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'aménagement des trottoirs de la rue de l'Eglise Saint-Denis à Villegusien pour l'accès allant à la place de retournement vers l'école.

Trois devis ont été reçu : Entreprise DUPONT TP d'un montant de 34 320,35€ HT, SARL MATHIEU TP d'un montant de 35 968,90€ HT, COLAS d'un montant de 39 258,50€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Choisir le devis de l'entreprise DUPONT TP d'un montant de 34 320,35€ HT pour l'aménagement des trottoirs de la rue de l'Eglise Saint-Denis à Villegusien.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2019

- 2019-049 : REFECTION DU MUR DU CIMETIERE A HEUILLEY-COTTON

Le Maire présente le devis de la Régie Rurale du Plateau concernant la réfection du mur du cimetière à Heuilley-Cotton d'un montant de 2 646,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter le devis de la Régie Rurale du Plateau d'un montant de 2 646,00€ TTC concernant la réfection du mur du cimetière à Heuilley-Cotton.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

UNANIMITE (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2019

- 2019-050 : NOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES LOTS DU LOTISSEMENT CHAMPS DEVANT II A VILLEGUSIEN

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création du lotissement Champs Devant II à Villegusien, il est nécessaire de nommer les rues et numéroter les lots pour l'implantation des futures habitations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- nommer le chemin des Ecoliers, la rue des Bleuets et la rue des Cerisiers (voir plan ci-joint)
- numéroter les lots pour l'implantation des futures habitations comme ci-dessous :

NUMEROS LOTS	ADRESSES HABITATIONS
1	n°1; n°3; n°5 et n°7
2	n°9
3	n°11
4	n°13
5	n°15
6	n°17
7	n°19
8	n°10
9	n°8
10	n°6
11	n°2
12	n°4

UNANIMITE (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)
 Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2019

Complément de compte-rendu:

SUBVENTIONS DES RESTAURANTS DU COEUR

Le Conseil Municipal à décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention des Restaurants du Coeur.

SUBVENTIONS CLUB GYMNASTIQUE LANGROIS

Le Conseil Municipal à décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention du Club Gymnastique Langrois.

LOTISSEMENT CHAMPS DEVANT II A VILLEGUSIEN

Le Maire informe le Conseil Municipal que des lots sont déjà réservés, les compromis vont être signés dans les prochains jours.

PLU

Les PLU des communes de Villegusien le Lac et Heuilley-Cotton sont entrain d'être revus suite à la mise en place du PLUI H par le CCAVM.

ESPACES VERTS

Une remarque est faite sur la qualité du travail au niveau des espaces verts, un point va être refait avec l'employé communal.

RAPPEL DES HORAIRES

Le Maire rappelle que les habitants peuvent entreprendre des travaux de bricolage ou de jardinage, les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.